



**HAL**  
open science

## La notabilisation du PS-SFIO sous la Quatrième République

Noëlline Castagnez

► **To cite this version:**

Noëlline Castagnez. La notabilisation du PS-SFIO sous la Quatrième République. Vingtième siècle. Revue d'histoire, 2007, 96 (4), pp.35-46. 10.3917/ving.096.0035 . halshs-01766280

**HAL Id: halshs-01766280**

**<https://shs.hal.science/halshs-01766280>**

Submitted on 13 Apr 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LA NOTABILISATION DU PS-SFIO SOUS LA QUATRIÈME RÉPUBLIQUE

Noëlline Castagnez

Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) | « *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* »

2007/4 n° 96 | pages 35 à 46

ISSN 0294-1759

ISBN 9782724630701

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2007-4-page-35.htm>  
-----

Pour citer cet article :

-----  
Noëlline Castagnez, « La notabilisation du PS-SFIO sous la Quatrième République », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 2007/4 (n° 96), p. 35-46.  
DOI 10.3917/ving.096.0035  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).

© Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.). Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# La notabilisation du PS-SFIO sous la Quatrième République

Noëlline Castagnez

**Sous la Quatrième République, malgré la volonté affichée du parti socialiste de se présenter encore comme un parti ouvrier et révolutionnaire, ses parlementaires et ses conseillers généraux se notabilisent. Noëlline Castagnez analyse les caractéristiques de ce phénomène. Il se traduit par une implantation locale, une professionnalisation, le cumul des mandats ainsi que par le vieillissement des élus, en outre hostiles à la féminisation des candidatures. Leur autonomisation et le déclin de l'esprit de parti, la prédilection pour la légitimité participative au détriment de la légitimité représentative contribuent à bouleverser l'équilibre interne de la SFIO.**

Au lendemain du 21 avril 2002, la notabilisation du parti socialiste fut régulièrement invoquée par les médias, politologues et militants, pour expliquer son divorce avec les classes populaires. La défaite de Lionel Jospin aurait sanctionné une méconnaissance des réalités sociales auxquelles sont soumises les catégories les plus modestes et fragiles de la population<sup>1</sup>. Au cours des primaires de 2006, l'accusation revint en force dans la gauche fabusienne du parti, cette notabilisation étant associée, dans le meilleur des cas, à la technocratisation et la

dépolitisation du discours politique local, dans le pire, à l'affairisme et à la corruption<sup>2</sup>. Or, ce fut sous la Quatrième République que ce processus de notabilisation – dont il faudra préciser le sens – s'instaura en laissant l'image dégradée d'un parti de « notables de la Troisième Force ». La faiblesse de son appareil, sa forte décentralisation et l'absence d'un militantisme de masse distinguaient alors le PS-SFIO de ses homologues allemand, scandinave ou britannique, alors même qu'il se proclamait parti révolutionnaire et de lutte de classe. De sorte que l'autonomie de ses fédérations par rapport au pouvoir central fut à l'origine de la thèse sur sa « radicalisation », qui le considère comme un parti de notables et de comités locaux sur le modèle du parti radical<sup>3</sup>. Si le processus de notabilisation était plus complexe, force est de constater qu'il porta à son comble la tension entre l'être et le paraître du parti.

Interroger la notabilisation du PS-SFIO sous la Quatrième République revient donc à évaluer s'il incarnait encore la classe ouvrière dans la mesure où son implantation locale croissante favorisait son intégration institutionnelle et sociale à la nation, et à analyser

(1) Voir, par exemple, *Libération*, les 23 avril et 19 mai 2002 ; *Le Monde*, 14 mai 2002 ; Stéphane Beaud et Michel Pialoux, *Pourquoi la gauche a-t-elle perdu les classes populaires. Petit détour par l'histoire*, Paris, La Découverte, 2002 ; Rémi Lefebvre, « Le parti socialiste et les catégories populaires. Quelques hypothèses pour l'analyse d'un divorce consommé », *Recherche socialiste*, 19, juin 2002, p. 7-19.

(2) Voir « La fracture du PS/ouvriers », présenté au congrès du Mans et publié dans *Trait d'union*, 12 juillet 2005, bulletin de « Pour la République sociale », courant fondé en mai 2004 par Jean-Luc Mélenchon, <http://www.trait-dunion.org/blog> ; *Démocratie et socialisme*, 30 octobre 2006, mensuel des Forces militantes pour la démocratie et le socialisme, <http://www.democratie-socialisme.org>.

(3) Hugues Portelli, *Le Socialisme français tel qu'il est*, Paris, PUF, 1980 ; *id.*, *Le Parti socialiste*, Paris, Montchrestien, 1992.

comment ses « notables » affrontèrent les enjeux croisés de la représentation et de la légitimation.

### Le PS-SFIO, un représentant générique de la classe ouvrière ?

À la Libération, le PS-SFIO ne voulait assurément pas devenir un parti de notables. Certes, il ne les définissait plus comme les élites décadentes de l'Ancien Régime<sup>1</sup>, mais bien comme des amateurs du politique, économiquement indépendants et disponibles, tirant leur légitimité de leur héritage familial et de leur fortune, au sens où l'entend Max Weber<sup>2</sup>. Or, si le parti socialiste acceptait les responsabilités du pouvoir au sein du Tripartisme, puis de la Troisième Force, et se transformait en parti de gouvernement, il ne renonçait pas pour autant à sa culture révolutionnaire. Il avait mal digéré la scission de décembre 1920 et, à la Libération, il se définissait toujours comme un parti de la classe ouvrière, en concurrence avec son frère ennemi, le parti communiste. Au congrès national extraordinaire, qui se déroula à Paris du 9 au 12 novembre 1944, il fit ainsi la proclamation suivante : « Fortifié par ses sacrifices, confirmé dans sa doctrine, rénové dans sa composition, le parti socialiste surgit de la Résistance avec une âme nouvelle, un esprit rajeuni, une structure transformée<sup>3</sup>. »

Pourtant, dès 1952, Pierre Rimbart, en livrant les résultats d'une enquête réalisée auprès des fédérations, soulignait que si le recrutement du parti demeurait populaire (58 % d'ouvriers et d'employés) à défaut d'être majoritairement ouvrier (35,1 %), il souffrait d'un net vieillissement (69,6 % de plus de

40 ans) et d'une surreprésentation masculine (87,9 %)<sup>4</sup>. Marc Sadoun a montré que les enquêtes de 1954 et 1963 confirmaient ces trois caractéristiques. Les ouvriers enregistraient une érosion (de 33,6 % en 1954 à 27,2 % en 1963) mais le parti ne se décrochait pas pour autant des couches modestes de la population. Il continuait de vieillir et demeurait fermé à la féminisation<sup>5</sup>, alors même que la prime aux anciens et l'exclusion des femmes sont deux symptômes de la notabilisation. Le faible renouvellement du personnel militant favorisait la longévité de figures installées dans le paysage politique et, en dépit du suffrage féminin accordé en avril 1944, seuls des hommes pouvaient prétendre au statut de « notables » dans la France des années 1940 et 1950.

Cette rénovation manquée s'explique de plusieurs façons. La fédération des socialistes et socialisants de la Résistance envisagée par Georges Izard et Henri Ribière, respectivement secrétaire général de l'Organisation civile et militaire et de Libération Nord, aurait permis d'intégrer des jeunes des mouvements et réseaux, et d'ouvrir le parti à d'autres catégories sociales. Mais certains cadres craignaient un débordement par les classes moyennes et une perte de substance doctrinale ; d'autres ne voulaient pas se couper de la classe ouvrière, « force de résurrection et de rénovation », et la fédération échoua<sup>6</sup>. Plus lourd de conséquences fut le refus, au congrès d'août 1946, de la rénovation idéologique, tentée par Léon Blum et Daniel Mayer qui, en substituant l'intérêt

(4) Pierre Rimbart, « L'avenir du PS. Âge et composition sociale », *La Revue socialiste*, mars 1952, publié sous le titre « Le parti socialiste SFIO », in Maurice Duverger (dir.), *Partis politiques et réalités sociales en France*, Paris, Armand Colin, 1955, p. 195-207.

(5) Marc Sadoun, « Sociologie des militants et sociologie du parti. Le cas de la SFIO sous Guy Mollet », *Revue française de science politique*, 38 (3), juin 1988, p. 348-369.

(6) Archives du PS-SFIO, OURS, interventions d'André Philip (Rhône) au Congrès national extraordinaire de novembre

(1) Daniel Halévy, *La Fin des notables*, Paris, Grasset, 1930.  
 (2) Max Weber, *Économie et Société*, trad. de l'all. par Julien Freund et alii, Paris, Plon, 1971, Pocket, 1997, p. 378-379.

(3) Archives du PS-SFIO, OURS, *Congrès national extraordinaire des 9-12 novembre 1944*, compte rendu dactylographié, p. 814.

général à l'intérêt de classe, aurait jeté les bases d'un parti travailliste. Dans la lignée de son ouvrage rédigé sous l'Occupation, *À l'échelle humaine*<sup>1</sup>, Léon Blum présenta au congrès un projet de déclaration de principes et statuts, qui devait remplacer la charte de 1905. Tout en réaffirmant la fidélité du parti aux principes essentiels du marxisme, il abandonnait toute référence à « la dictature du prolétariat » et au « prolétariat » lui-même, pour leur préférer « les travailleurs ». Il remplaçait « la lutte des classes » par « l'action de classe », et définissait la SFIO non plus comme « un parti de classe » mais comme « un parti essentiellement démocratique »<sup>2</sup>. Pourtant Guy Mollet, soutenu par une base attachée à la tradition marxiste, rejeta ce qu'il considérait comme un compromis et emporta le secrétariat général<sup>3</sup>. Au congrès de 1947, il rappelait ainsi la ligne officielle : « Ce sont les intérêts des classes laborieuses, leurs aspirations et leurs besoins qui doivent inspirer l'action quotidienne du socialisme »<sup>4</sup>. L'ouverture du parti ne fut pas encouragée, par conséquent, de peur de voir diluer son identité dans des catégories intermédiaires.

Qu'en était-il alors des élus ? Nous disposons de données relativement complètes pour le Parlement et le conseil général. Le travail, en revanche, n'est pas encore achevé pour les

maires et conseillers municipaux – le PS-SFIO pouvait s'enorgueillir, dès mai 1945, de 4 115 maires et de plus de 40 000 conseillers municipaux<sup>5</sup>.

L'âge des parlementaires et conseillers généraux confirme la prime accordée à l'ancienneté. En 1945, 66,5 % des futurs parlementaires et 74,5 % des futurs conseillers généraux de la Quatrième République avaient déjà plus de 40 ans ; 28 % des premiers et 37,5 % des seconds en avaient déjà plus de 50. Le renouvellement des assemblées, tant nationales que départementales, restant faible, ce corpus d'élus vieillit tout au long de la période. Quant aux femmes, si elles représentaient 4,4 % du groupe de la première Assemblée nationale constituante, grâce au scrutin de liste et à la Résistance – alors qu'elles étaient 10,8 % chez les communistes –, elles n'étaient plus que 2,1 % dans celui de 1956<sup>6</sup>. Mais le scrutin uninominal majoritaire à deux tours des cantonales leur fut encore plus défavorable, puisqu'elles représentaient moins de 1 % des conseillers généraux SFIO de la Quatrième République<sup>7</sup>. La notabilisation se traduisit si longtemps par une hégémonie masculine criante, en dépit du gouvernement Jospin, qu'on ne peut guère s'étonner aujourd'hui que les militantes socialistes aient investi pour les présidentielles de 2007 une femme relativement jeune, en la personne de Ségolène

1944, compte rendu dactylographié, p. 537-540 ; et de Duteil (Sarthe), p. 446. Sur cet échec, voir Marc Sadoun, *Les Socialistes sous l'Occupation*, Paris, Presses de Sciences Po, 1982, p. 226 ; Noëlline Castagnez, *Socialistes en République. Les parlementaires SFIO sous la IV<sup>e</sup> République*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 105 sq.

(1) Léon Blum, *À l'échelle humaine*, Paris, Gallimard, 1945.

(2) 37<sup>e</sup> Congrès national des 11-15 août 1945 à Paris, *Projet de déclaration de principes et de statuts*, Paris, Librairie du Parti, 1945.

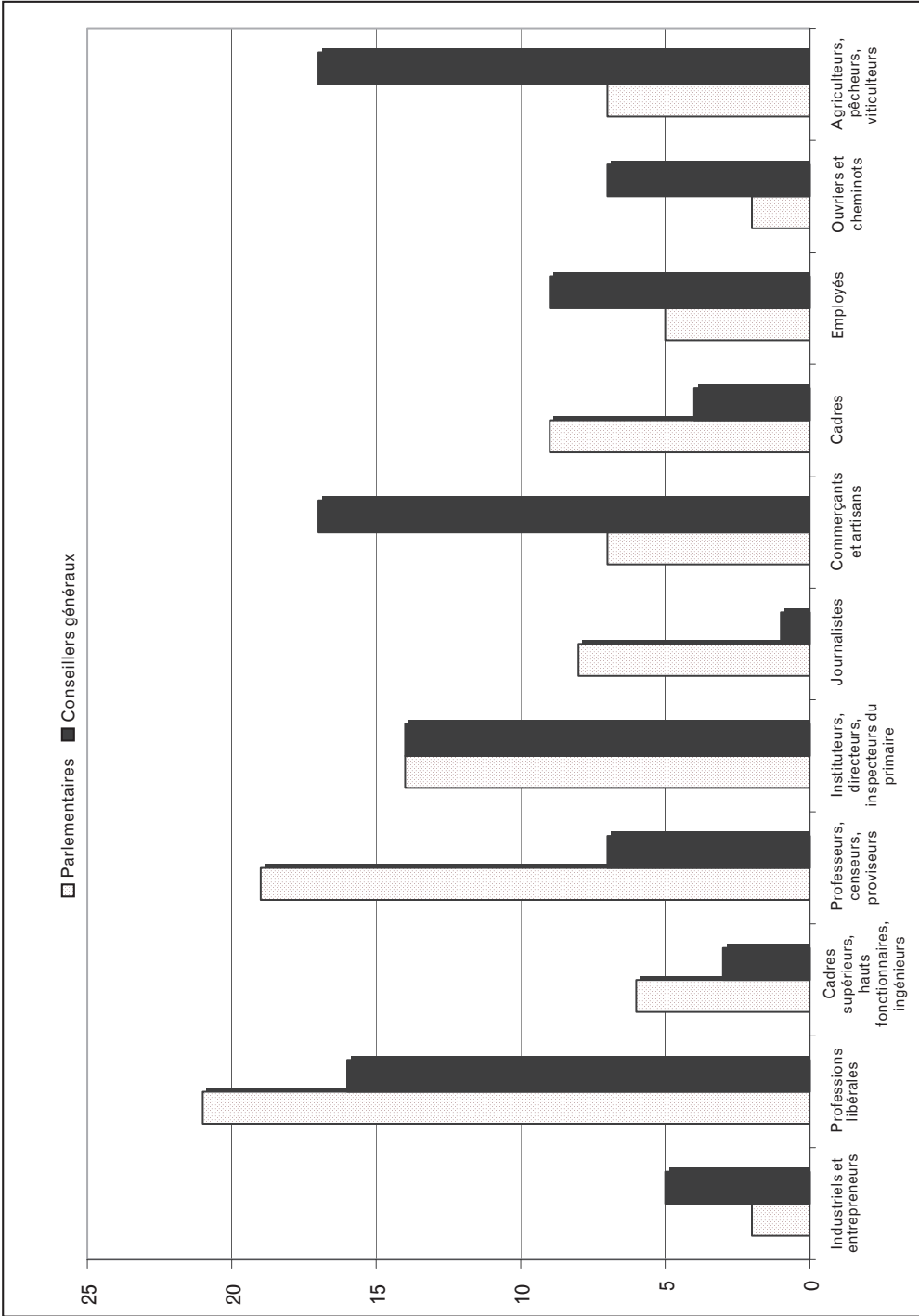
(3) Sur les enjeux organisationnels du Congrès, voir Jérôme Jaffré, « Guy Mollet et la conquête de la SFIO en 1946 », in Bernard Ménager et alii, *Guy Mollet, un camarade en République*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1986, p. 17-32 ; et sur les enjeux idéologiques, François Lafon, *Guy Mollet*, Paris, Fayard, 2006, p. 285-305.

(4) *Rapport moral. 39<sup>e</sup> Congrès national du PS-SFIO, Lyon, 14-17 août 1947*, bulletin intérieur, 1947.

(5) Pour les 301 parlementaires, on se reportera à Noëlline Castagnez, *op. cit.* ; et pour tous les élus à Gilles Morin, « Jalons pour l'établissement d'une prosopographie des élus socialistes 1905-1971 », in Jacques Girault (dir.), *L'implantation du socialisme en France au XX<sup>e</sup> siècle. Partis, réseaux, mobilisation*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001, p. 79-95. Sa base de données, en cours d'enrichissement, sera disponible à la Fondation Jean Jaurès. Je le remercie ici vivement pour son aide.

(6) Il n'y eut que quatre femmes conseillers de la République dans la période : Gilberte Brossolette, Eugénie Éboué, Marie Oyon et Irma Rapuzzi.

(7) Soit 13 femmes sur 1331 conseillers généraux SFIO recensés. Seules 3 demeurent en 1958 : Yvonne Curtil (Craonne), Rachel Lempereur (Lille Sud-Ouest) et Hélène Lœuilleit (Crécy-en-Ponthieu).



Catégories socioprofessionnelles (en pourcentage) des parlementaires et conseillers généraux de la Quatrième République.

Royal. La féminisation apparaît dès lors comme un facteur intrinsèque de modernité et de changement.

À défaut, le PS-SFIO pouvait-il prétendre au même label ouvrier que le parti communiste ? Au fil des élections, il ne remportait pas le succès escompté dans les bastions populaires, tandis qu'il renforçait ses positions dans des régions agricoles socialement mal définies. « parti de l'entre-deux<sup>1</sup> », en proie à une crise identitaire, le parti socialiste devait alors afficher des élus issus des classes, sinon ouvrières, du moins populaires, en particulier dans son groupe parlementaire, vitrine nationale. L'incarnation de la classe ouvrière passait *a priori* par la représentativité sociale de ses élus. Mais la fiction « d'ouvriers fils d'ouvriers » avait déjà été battue en brèche à la Chambre sous la Troisième République, grâce à la promotion scolaire. Alors que les ouvriers représentaient encore 48,4 % des députés communistes de 1898 à 1940, ils ne pesaient déjà plus que 14,8 % chez les socialistes<sup>2</sup>. Après 1945, le recrutement des candidats ne fut pas exempt de quelques réflexes ouvriéristes symptomatiques, au point de faire oublier les impératifs résistancialistes. Par exemple, dans le Pas-de-Calais, Paul Sion, attentiste mais galibot à 13 ans, fut régulièrement investi ; et à l'inverse, dans le Lot, Jean Rougier, maquisard et membre du Comité de libération clandestin mais médecin prospère, faillit ne pas l'être<sup>3</sup>.

Néanmoins, la composition sociologique des groupes socialistes au Parlement et dans les conseils généraux révèle les limites du modèle ouvriériste (*cf.* document). Les différences

entre les deux échelons doivent d'emblée être expliquées par celles des modes de scrutin. Aux élections législatives, le scrutin de listes renforçait le poids du parti dans la sélection des candidats et leur coloration idéologique, alors que le scrutin majoritaire à deux tours des cantonales et le suffrage indirect des sénatoriales valorisaient la personnification de leur campagne et leur implantation locale.

Dans le groupe parlementaire, la part des ouvriers entre le Front populaire et la Quatrième République continua de baisser de 10,6 à 2 % car, candidats-alibis, ils étaient souvent en position non éligible, comme les femmes. S'ils étaient près de 7 % dans les conseils généraux, ils étaient sous-représentés au regard du tiers qu'ils pesaient chez les adhérents et dans la population active. À l'autre extrémité, les industriels et entrepreneurs étaient toujours aussi peu nombreux, 2 % au Parlement et 5 % dans les conseils généraux, la taille de leur entreprise ne leur donnant pas une autonomie et une disponibilité suffisantes pour monter à Paris. Dans cet entre-deux, le parti déplaça par capillarité la représentativité de ses parlementaires vers le haut de l'échelle sociale, grâce à une élévation de leur niveau d'études.

La part des professions libérales, traditionnellement surreprésentées dans les partis, progressa légèrement (de 20,5 à 21 %), alors même qu'elle baissait sensiblement au Parlement entre le Front populaire et la Quatrième République. Les avocats restaient deux fois plus nombreux que les médecins, mais l'écart tendait à se resserrer. Ces praticiens, tels Denis Cordonnier à Lille, ou Georges Juskiwenski à Figeac, disposaient d'une clientèle au double sens du terme, comme l'attestent les rapports des Renseignements généraux. À l'échelon départemental, les médecins représentaient les deux tiers de ces professions libérales, nombre d'entre eux se déclarant « médecins de campagne ». Au sein du groupe parlementaire, l'évolution la

(1) Marc Sadoun, « Sociologie des militants et sociologie du parti... », *op. cit.*, p. 353.

(2) Mattéi Dogan, « Les filières de la carrière politique en France », *Revue française de sociologie*, 8, 1967, p. 473.

(3) AN F7/2414, dossier Archidice, note des Renseignements généraux du 30 septembre 1950.

plus sensible fut donc celle des enseignants (de 14 à 33 %), l'écart s'accroissant entre le primaire et les autres degrés, secondaire ou supérieur. Surtout radicaux lorsque Albert Thibaudet écrivait sa *République des professeurs* en 1927<sup>1</sup>, ils étaient désormais socialistes. Mais l'on note que la part des professeurs était bien moindre dans les conseils généraux, où étaient surtout élus des instituteurs et directeurs d'école, sans doute plus proches de leurs électeurs. Les journalistes – qui cachaient souvent des permanents du parti – passèrent, au Parlement, de 6,6 à 8 % grâce à l'essor de la presse politique. Cependant, ils ne comptaient pour ainsi dire pas dans les départements. Les commerçants et artisans étaient sous-représentés au Parlement (7 %), alors qu'ils atteignaient 17 % dans les conseils généraux. La qualité de boulanger, charron ou sellier s'accordait mal avec le discours ouvrieriste du parti pour les élections législatives, mais conférait la notoriété nécessaire à l'échelle cantonale. Enfin, les agriculteurs, pêcheurs et viticulteurs résistèrent à l'érosion au Parlement (de 10 à 7 %), grâce au Conseil de la République. En outre, ils exerçaient une influence considérable dans le monde rural : ils présidaient non seulement leur chambre d'agriculture, tels Henri Assailit (Ariège), Alexandre Baurens (Gers), ou Yves Henry (Côtes-du-Nord), mais aussi des mutuelles ou coopératives agricoles. Leurs 16,7 % dans les assemblées départementales confirment l'implantation de la SFIO en milieu rural, amorcée dans l'entre-deux-guerres<sup>2</sup>.

Ce portrait à grands traits des adhérents et des élus nationaux et départementaux est donc décalé par rapport à la manière dont le PS-SFIO

se rêvait. Pour autant, ni ses adhérents ni même ses élus ne faisaient sociologiquement de lui un parti de nantis. Mais il révèle d'autres symptômes de la notabilisation, tels le vieillissement et le refus de la féminisation, auquel il faut ajouter la professionnalisation.

### La professionnalisation des élus

Sous la Troisième République, se constitua un champ d'activités politiques spécifiques qui fit émerger un personnel de plus en plus spécialisé. Un statut des élus fut progressivement élaboré, et ils se dotèrent d'organisations propres, telle que l'Association des maires de France en 1907. De sorte qu'au-delà de son origine sociale, le notable peut être défini comme un élu qui a su pénétrer avec efficacité les multiples filières du système politico-administratif local pour en tirer des ressources et des faveurs dont il contrôle la redistribution individuelle ou collective. Il dispose d'une représentativité suffisante pour occuper ainsi « une position médiatrice stratégique entre l'État et la société civile<sup>3</sup> ». Cette définition fonctionnelle des sociologues est celle qu'a utilisée Denis Lacorne dans ses *Notables rouges* pour radiographier la construction municipale de l'union de la gauche dans les années 1970<sup>4</sup>. Or, sous la Quatrième République, force est de constater que leur implantation locale et leurs pratiques clientélares se conjuguèrent déjà pour conférer aux élus socialistes cette fonction de médiation et ce statut de relais.

Cumul des mandats et *cursus honorum* en témoignent. Assez tôt en effet, les socialistes se rallièrent à la monopolisation des fonctions

(1) Albert Thibaudet, *La République des professeurs*, Paris, Grasset, 1927.

(2) Voir Édouard Lynch, *Moissons rouges. Les socialistes français et la société paysanne durant l'entre-deux-guerres (1918-1940)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2002.

(3) Pierre Grémion, *Le Pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil, 1976, p. 212.

(4) Denis Lacorne, *Les Notables rouges. La construction municipale de l'union de ma gauche*, Paris, Presses de Sciences Po, 1980.



électives, en s'opposant, dès 1913, à une proposition de loi anticumul<sup>1</sup>. Pourtant, par principe, le parti condamnait l'appropriation personnelle du mandat, propriété collective du parti, seul détenteur de la légitimité. En accordant une autonomie financière suffisante – l'indemnité de conseiller général fut cumulable à partir de 1947 –, le cumul favorisa la professionnalisation des élus socialistes et renforça la personnalisation du pouvoir. Or, d'après les travaux de Philippe Garraud, 27,8 % des maires socialistes élus en avril 1945 cumulèrent ensuite au moins un autre mandat, contre 21 % seulement des communistes. En 1953, 28,3 % des maires socialistes pratiquaient le cumul simple (deux mandats), contre 30 % des communistes, qui avaient donc inversé la tendance ; mais le cumul renforcé (plus de deux mandats) concernait 9 % des édiles socialistes, contre 6,7 % des communistes<sup>2</sup>. Nous avons calculé, en outre, que près de 70 % des 1331 conseillers généraux de la période exercèrent mandat départemental et mayorat municipal. On atteignait 87 % si l'on intégrait les conseillers municipaux. Enfin, nous avons compté 82,5 % de cumulards parmi les députés et sénateurs. Car, comme l'écrivait Michel Debré en 1955 : « C'est pour un parlementaire une infériorité presque insupportable que de ne pas être en même temps chargé d'un mandat local<sup>3</sup>. » Le cas le plus célèbre est sans doute celui de Gaston Defferre, député-maire de Marseille (maire de 1944 à 1947 et de 1953 à 1986) ; mais citons encore, dans des villes de plus de cent dix mille habitants, Denis Cordonnier, député-maire de

Lille (de 1945 à 1952), et Raymond Badiou de Toulouse (de 1944 à 1958). Cependant, il y eut aussi une forme asynchrone de cumuls, dans la mesure où le *cursus honorum* traditionnel, consistant à gravir un à un les échelons de la municipalité au Parlement, n'était plus respecté par tous les socialistes. Si 48,8 % des parlementaires commencèrent classiquement par un mandat municipal, 21 % des députés et sénateurs en firent l'économie et entrèrent directement au Parlement. L'épuration rigoureuse de ceux qui avaient failli le 10 juillet 1940 et la filière résistante les propulsèrent lors des élections de 1945 ou 1946. Ensuite, ils s'empressèrent de consolider leur assise locale, sur laquelle certains purent se replier lorsqu'ils quittèrent le Parlement, comme Augustin Laurent, maire de Lille de 1955 à 1973. Le cumul mettait à l'abri des aléas d'une conjoncture électorale de moins en moins favorable au PS-SFIO. En permettant, en outre, à l' élu d'étendre son réseau et de barrer la route à ses concurrents, le mandat local était un véritable facteur de longévité politique.

Comme l'a montré Marie-Hélène Marchand pour les conseillers généraux, c'était le plus souvent la mort qui mettait un terme à leur mandat<sup>4</sup>. Arthur Notebart, maire de Lomme de 1947 à 1990, ou Max Lejeune, maire d'Abbeville de 1947 à 1989, occupèrent leur siège mayoral pendant plus de quarante ans ; Guy Mollet à Arras de 1945 à sa mort en 1975, ou Raymond Gernez à Cambrai de 1945 à 1976, pendant plus de trente ans. Georges Guille présida le conseil général de l'Aude de 1945 à 1948 et de 1951 à 1973 ; et Paul Pauly celui de la Creuse de 1945 à 1972. Roger Carcassonne, élu pour la première fois dans le canton de Salon-de-Provence en 1937, était ainsi le doyen des conseillers généraux français en

(1) Guillaume Marrel, « L'Élu et son double. Cumul des mandats et construction de l'État républicain en France du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle au milieu du XX<sup>e</sup> siècle », thèse de doctorat en science politique, université Grenoble-II, 2003.

(2) Philippe Garraud, *Profession : homme politique. La carrière politique des maires urbains*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 106-107.

(3) Michel Debré, « Trois caractéristiques du système parlementaire français », *Revue française de science politique*, 5 (1), janvier-mars 1955, p. 21-48.

(4) Marie-Hélène Marchand, *Les Conseillers généraux en France depuis 1945*, Paris, Presses de Sciences Po, 1970, p. 53.

1982. La longévité politique se nourrissait d'elle-même. Considérée comme une garantie de compétence, elle constituait un argument électoral de poids. Jean Berthelot, surnommé « le Père des routes » dans une profession de foi de 1957, n'hésitait pas à s'afficher comme « le Vétéran du conseil général » dans l'Oise « avec trente-cinq ans de service »<sup>1</sup>. Cet enracinement local permit même à certains sénateurs de passer le cap de la Cinquième République. Fernand Verdeille, conseiller général de Vaour dans le Tarn depuis 1945, maire de Penne du Tarn à partir de 1947 et conseiller de la République depuis 1946, mourut en 1974 titulaire de ses trois mandats. Marcel Champeix, maire et conseiller général de Masseret en Corrèze depuis 1945, se maintint au Sénat de 1946 au début des années 1980. Le cumul des mandats apparaît donc au cœur de ce processus de la notabilisation du PS-SFIO sous la Quatrième République. De sorte que sous la Cinquième, à chaque fois que le parti envisage de moderniser ses pratiques, il s'engage à le limiter, en vain, comme en 2003 au congrès de Dijon<sup>2</sup>.

Pour maintenir leur ancrage territorial, ces élus socialistes furent conduits, dans un contexte de guerre froide, à pratiquer des alliances non seulement électorales, mais aussi de gestion, qui les plaçaient en position d'intermédiaires, voire d'arbitres entre les différentes forces politiques locales. L'échec de l'investiture du patriarche socialiste, Léon Blum, le 21 novembre 1947, révéla que la combinaison autour de la SFIO et du MRP, contre le RPF et le PCF, n'avait pas d'assise parlementaire. L'échec de son bureau exécutif mit également fin à tout espoir d'une formule organique<sup>3</sup>. En revanche, dans les assemblées départementales

et municipales, les élus socialistes assumèrent avec pragmatisme des alliances avec le centre, voire la droite, rassemblant sur leur nom plutôt que sur leur programme. Ainsi en Haute-Garonne, Achille Auban, maire et conseiller général de Saint-Béat, restait un adversaire déterminé des radicaux-socialistes qui avaient pactisé dans la région avec le parti socialiste démocratique de Paul Faure<sup>4</sup>. Mais, farouchement anticommuniste, il s'alliait au MRP, et ce même après que la Troisième Force fit long feu en 1951<sup>5</sup>. En Haute-Loire, Aimé Malécot, député, président du conseil général et de l'Association des présidents de conseils généraux de France, gouvernait au centre droit, ce qui l'amena à voter la loi de finances de son collègue du département, Antoine Pinay, en avril 1952<sup>6</sup>. Même dans le Pas-de-Calais, fief de Guy Mollet, c'est en se positionnant au centre et en recueillant les voix conservatrices que les socialistes conservèrent la présidence du conseil général durant toute la période<sup>7</sup>. De sorte que Max Boyer, qui présida longtemps le conseil général de la Sarthe confessait : « Lorsque j'étais assis dans le fauteuil, je me suis efforcé d'y rester. Je n'ai rien fait qui puisse aller à l'encontre des socialistes, de la classe ouvrière, de la laïcité... mais il fallait que je manœuvre, alors j'ai manœuvré<sup>8</sup>. » Cette figure du « notable de la Troisième Force » s'imposa d'autant

(4) Exclu du parti, l'ancien secrétaire général de l'entre-deux-guerres animait, depuis la Libération, le parti social démocrate qui appartenait au Rassemblement des gauches républicaines. Voir Eric Duhamel, « Matériaux pour l'histoire du RGR », *Recherches contemporaines*, 5, 1998-1999, p. 316-321.

(5) AN F7/2938, notes des 30 mars 1949, 27 novembre 1951 et septembre 1953.

(6) AN F7/4138, notes de novembre 1948 et du 27 juillet 1949. Cette indiscipline valut à Aimé Malécot d'être exclu du parti et de rejoindre le groupe du RGR.

(7) Voir Philippe Roger, « Les socialistes et le conseil général du Pas-de-Calais de 1947 à 1958 », communication au colloque « Socialisme, République et démocratie 1936, 1946, 1956, 1966 », université de Lille-III, 17 et 18 novembre 2006, à paraître.

(8) Max Boyer fut conseiller général de 1945 à 1970 et président de 1949 à 1958, puis de 1965 à 1970. Entretien avec M. Rozier, *La Vie mancelle*, 224, octobre 1983.

(1) AN F7/14129.

(2) Des présidents de conseil général ou de région furent élus aux élections européennes de 2004, de sorte que le congrès du Mans en novembre 2005 reprit le même engagement.

(3) Voir Gilles Morin, « La Troisième Force », *Historiens et Géographes*, 361, mars-avril 1998, p. 361-371.

plus que, sous la Quatrième République et au-delà, dans les années 1960, ce furent les municipalités qui assurèrent la survie d'un parti en perte de substance<sup>1</sup>.

### **Notables et militants, entre intégration et légitimation**

Alors que le PS-SFIO se voulait un parti de masse classique, il voyait sa base militante se contracter de 354 000 adhérents environ en 1946 à 87 151 dès 1951, avec un taux d'adhésion autour de 3 %, ce qui explique le petit nombre de ses permanents<sup>2</sup>. Or, en comparant les taux d'adhésion départementaux et les résultats aux législatives et aux sénatoriales, Jacques Moreau a montré que l'adhésion était moins liée à l'influence de la fédération, qu'à celle de sa classe politique locale – en d'autres termes ses notables et leur capacité à mobiliser leurs réseaux<sup>3</sup>.

Si l'intégration des élus à l'appareil militant du parti devait être la plus étroite possible, puisqu'ils étaient censés détenir leur légitimité de lui seul, en pratique, la notabilisation se traduisit par une autonomisation des élus et un déclin de l'esprit de parti. Les statuts les avaient pourtant toujours soumis au contrôle le plus strict. Les articles 47 et 48 prévoyaient qu'élus municipaux et cantonaux donneraient leur concours aux sections des communes et au comité fédéral pour la propagande et l'action ; les articles 42 et 44 prescrivaient que, même en cas de circonstance exceptionnelle, le groupe

parlementaire ne pourrait engager le parti sans son assentiment, et qu'il devrait se conformer à sa tactique<sup>4</sup>. Mais si le groupe parlementaire constitua tout au long de la période un groupe « distinct de toutes les autres fractions politiques » conformément aux statuts, on a vu que cette règle n'était guère respectée à l'échelon local. D'ailleurs, au groupe parlementaire, les seules dérogations à la règle sacrée de l'unité de vote – exception faite de juin 1958 – le furent sous la pression des particularismes régionaux. La liberté de vote fut refusée aux parlementaires sur la CED, en août 1954, et sur les pouvoirs spéciaux, en mars 1956. En revanche, elle fut accordée, en mai 1951, aux seuls parlementaires d'outre-mer en désaccord avec Queuille qui leur refusait le collège unique, en 1953, lors de l'amnistie des malgré-nous d'Oradour-sur-Glane et, en 1954, lors du vote de la loi sur les bouilleurs de cru. À moins de se renier, les Alsaciens ne pouvaient qu'exiger l'amnistie des malgré-nous et les Limousins la refuser, pour ne citer que cet exemple. Face à ces cas – qui s'enracinaient dans une histoire et une culture régionales sensibles et aux lourdes retombées électorales –, même au groupe parlementaire, la discipline partisane avait la sagesse de s'effacer. Pareillement, les élus locaux avaient l'obligation d'adhérer à la Fédération des élus municipaux et cantonaux socialistes, créée pour encadrer le flot des élections du printemps et de l'automne 1945, et présidée par Denis Cordonnier jusqu'à sa mort en 1952, puis par Gaston Defferre, auquel succéda Maurice Pic en 1957. Mais, en juin 1946, un tiers seulement des unions départementales prévues étaient constituées. En dépit des rappels à l'ordre réguliers du secrétariat général dans les congrès nationaux et dans les colonnes de son organe, *L'Élu socialiste*, la

(1) Voir Rémi Lefebvre, « Le Socialisme saisi par l'institution municipale des années 1880 aux années 1980. Jeux d'échelles », thèse de doctorat en science politique, université de Lille-II, 2001, p. 149-159.

(2) Pour un parti, le taux d'adhésion est le rapport existant entre le nombre d'adhérents et les suffrages recueillis aux élections générales.

(3) Les partis socialistes étrangers ont alors des taux supérieurs à 30 %. Voir Jacques Moreau, « L'implantation locale de la SFIO dans les années 1950 et ses conséquences sur l'équilibre interne du parti », *Recherche socialiste*, 33, décembre 2005, p. 83-97.

(4) Voir Noëlline Castagnez, « Discipline partisane, indisciplines parlementaires », *Parlement(s)*, numéro spécial « Socialiste au Parlement », 6, 2006, p. 40-56.

Fédération des élus ne prit jamais son envol. Soit les militants craignaient que ces unions départementales d'élus ne concurrencent les fédérations du parti en prenant des décisions politiques, soit les élus refusaient qu'elles ne fassent double emploi avec les unions départementales apolitiques de maires<sup>1</sup>. La Fédération souffrait, en outre, de problèmes chroniques de trésorerie, peu d'élus lui versant une partie de leurs indemnités, alors qu'ils y étaient pourtant tenus par les statuts. À la conférence nationale des élus socialistes du 22 mai 1948, Guy Mollet leur demanda vertement de se souvenir qu'ils étaient avant tout des militants, et que leur tâche d'administrateur ne devait pas leur faire oublier leur rôle d'éducateur<sup>2</sup>. Mais en 1953, son secrétaire général, Georges Dardel, se plaignait encore : « 5 000 maires sont socialistes et pourtant notre Fédération est pauvre jusqu'à l'indigence. Notre journal n'a pas son existence assurée<sup>3</sup>. » Sa principale concurrente était l'Association des maires de France (AMF), doublée depuis avril 1946 de l'Association des présidents de conseils généraux, fondée par le socialiste Aimé Malécot au moment où la moitié d'entre eux étaient socialistes. Or, tout au long de la Quatrième République, les socialistes s'impliquèrent avec énergie dans ces associations apolitiques et dans leurs bureaux. En privilégiant l'AMF au détriment de la Fédération des élus créée par le parti, les élus marquaient bel et bien leur autonomie. Et la municipalisation de la SFIO manifestait la prévalence des ressources électorales sur les ressources militantes.

Mais, au-delà, c'était le processus de légitimation qui s'inversait, au détriment du discours ouvriériste. Dès juin 1946, le premier

numéro de *L'Élu socialiste* affirmait que l'œuvre des élus locaux constituait « la meilleure des propagandes » et lança une rubrique « Nos réalisations », où les municipalités socialistes furent mises à l'honneur à tour de rôle. Au congrès national de 1949, on pouvait déclarer : « Il n'est contesté par aucun de nos camarades que nos maires et conseillers généraux constituent, par l'importance de leurs effectifs, par leur expérience de la chose publique, par la qualité de leur administration, des éléments particulièrement précieux de rayonnement du parti. Un exemple heureux de gestion locale vaudra beaucoup plus, aux yeux de l'administré, que vingt réunions publiques<sup>4</sup>. » Par un effet miroir, le socialisme s'identifiait au municipalisme. À chaque échéance électorale, les élus étaient donc régulièrement invités par la direction du parti à utiliser leur bilan en guise de programme, afin de faire « éclater la vertu réalisatrice du Socialisme », comme l'écrivait le secrétaire général adjoint, Georges Brutelle<sup>5</sup>.

Au travers des portraits d'édiles inscrits au tableau d'honneur et des recettes prodiguées, une image était construite : celle de l'écu, « bâtisseur », « bon administrateur », « proche des habitants » et « impartial », en d'autres termes au-dessus des partis. Georges Cheny expliquait ainsi aux présidents de conseils généraux qu'ils devaient « se dépouiller de tout côté partisan » et acquérir « une compétence technique » par une collaboration de tous les instants avec les services et le préfet<sup>6</sup>. Même aux élections législatives, avec un scrutin de listes *a priori* plus favorable à l'affichage de l'image officielle du parti et de son programme, les candidats intériorisèrent cette professionnalisation de l'écu de terrain. Dans leurs professions de foi, ils

(1) Voir le constat de Maurice Coutrot, maire de Bondy, dans *L'Élu socialiste*, 20, novembre 1949.

(2) *L'Élu socialiste*, 13, juin-juillet 1948.

(3) *L'Élu socialiste*, 36, janvier-février 1953.

(4) PS-SFIO, *4<sup>e</sup> Congrès national, des 15-16-17 et 18 juillet 1949. Rapports*, Paris, Librairie du Parti, 1949, p. 55.

(5) *L'Élu socialiste*, 29, mai-juin 1951.

(6) *L'Élu socialiste*, 12, avril-mai 1948.

cessèrent rapidement d'afficher leurs origines ouvrières ou populaires pour privilégier leur disposition à investir l'espace public, en mettant l'accent sur leurs compétences professionnelles (les médecins et avocats en particulier), leur « gestion novatrice » et leur engagement dans des associations d'intérêt public. À la légitimité représentative, ils préféraient la légitimité participative. Ce faisant, ils gommèrent leur passé de résistants et leur parcours militant. La disparition progressive, dans leurs notices biographiques, de leurs titres de Résistance et de leurs responsabilités partisans, laissait place à l'affirmation de leur aptitude à défendre tous ceux qui étaient dépourvus de capacité politique. À la « classe ouvrière », ils substituaient, en effet, une communauté aux contours mal définis de « classes laborieuses », de « travailleurs, des champs, des usines, des magasins, de la fonction publique », intégrant finalement ces classes moyennes dont le parti s'était tant méfié à la Libération. À l'échelon local, s'instaura d'autant plus facilement une « déconflictualisation » du discours que l'apolitisme était parfaitement assumé. Pour prendre un seul exemple, Gaston Defferre, dans une déclaration publique d'avril 1953, rappela que le caractère des élections municipales n'était pas le même que celui des législatives, et que si les options politiques avaient de l'importance, « c'est avant tout la volonté d'administrer sagement, honnêtement, courageusement même, qui doit animer les élus municipaux<sup>1</sup> ». Ce glissement d'un intérêt de classe à l'intérêt général était un ultime effet de la notabilisation. Dès lors, les élus ne tiraient plus leur légitimité du seul PS-SFIO, mais bien de leur notabilité, et battaient ainsi en brèche le mythe du « parti de la classe ouvrière ».

Autonomisation des élus et légitimation inversée se conjugaient pour bouleverser l'équilibre interne du parti qui, de fait, ne correspondait plus guère à celui prévu par ses statuts. Ce processus éclaira d'un jour nouveau les relations conflictuelles entre le comité directeur et le groupe parlementaire. Le contrôle des parlementaires, peu disciplinés comme le montra la querelle sur la CED de 1952 à 1954, devenait d'autant plus impératif que les notables du parti constituaient autant de forces centrifuges. Avec Pierre Guidoni, François Lafon a ainsi pu comparer le PS-SFIO de Guy Mollet à « une monarchie féodale », le secrétaire général de « cette fédération de fédérations » devant respecter le poids des « feudataires » exerçant de puissants contre-pouvoirs locaux<sup>2</sup>.

À la fin de la Quatrième République, la notabilisation du PS-SFIO, accentuée par son repli sur ses bases municipales et cantonales, était donc profonde. En lieu et place de la rénovation proclamée à la Libération, elle se traduisait par un vieillissement de son personnel, un refus prolongé de sa féminisation, et une professionnalisation de ses élus. Mais alors que dans les années 1950 et 1960, on considérerait que les notables et leurs réseaux permettaient au parti de résister au déclin, après la refondation d'Épinay en 1971, ils furent perçus comme autant de freins au changement. Certes, les grands élus ne furent pas sacrifiés. Mais, décrédibilisés, les notables devinrent des figures repoussoirs, d'autant qu'ils étaient associés au molletisme qu'il s'agissait d'expié. Ils firent par conséquent les frais de la reconstruction identitaire du PS qui se voulut à nouveau un « parti de militants », et furent donc victimes des municipales de 1977 qui installèrent durablement une nouvelle génération d'élus. De sorte qu'aujourd'hui, la notabilisation n'a rien

(1) Cité par Rémi Lefebvre, « Le Socialisme... », *op. cit.*, p. 160.

(2) François Lafon, *op. cit.*, p. 364.

perdu de son pouvoir répulsif. Associée à la technocratisation, elle est accusée d'avoir dépolitisé le discours socialiste et cassé le ressort de la mobilisation populaire. Reste à vérifier que la démocratie participative et citoyenne, que certains qualifient d'opinion, par la candidate à l'élection présidentielle de 2007, marque réellement la fin de la notabilisation <sup>1</sup>.

---

**Noëlline Castagnez** est maître de conférences en histoire contemporaine à l'université d'Orléans et membre du Savours (EA 3272). Chercheur associée au Centre d'histoire de Sciences Po, membre du bureau du Comité d'histoire parlementaire et politique, collaboratrice du Maitron, elle est l'auteur de *Socialistes en République. Les parlementaires SFIO de la IV<sup>e</sup> République* (Presses universitaires de Rennes, 2004) et a coordonné le numéro « Socialistes au Parlement », de la revue *Parlement(s)* (Armand Colin, 6, 2006). (noelline.castagnez@tiscali.fr)

---

(1) Voir le « C'est la fin de la notabilisation ! » d'Arnaud Montebourg dans « Ségolène l'opiniomane », *Le Monde*, 7 novembre 2006.